



L'INFORMATEUR

Le bulletin d'information de Saint-Placide

La Fête nationale du Québec 2008

HORAIRE DES ACTIVITÉS

JUIN 2008

Lundi le 23 juin

Mardi le 24 juin

14 h 00	Exposition d'artistes au presbytère	9 h 30	Volée de cloches à l'Église, jeux gonflables
18 h 00	Théâtre équestre « Les Placide Cow-Girls », par les jeunes cavaliers de l'Écurie d'autrefois	10 h 15	Marché aux puces organisé par le Cercle de fermières de Saint-Placide
20 h 00	Cérémonial, discours patriotiques et levée du drapeau	10 h 30	Exposition d'artistes au presbytère
20 h 30	Spectacle musical gratuit en plein air avec le groupe Post Mortem	11 h 00	Amuseur public
21 h 30	Feu d'artifice de la Municipalité de Saint-Placide présenté par les pompiers du Service des incendies	13 h 00	Course de boîtes à savon (6 ^e édition)
22 h 00	Reprise du spectacle	16 h 00	Tournoi de pétanque derrière le presbytère
23 h 00	Feu de joie de l'Association des pompiers de Saint-Placide		Méchoui organisé par Les Emballages Lacroix (50 billets à 20 \$)

VENEZ EN GRAND NOMBRE FÊTER AVEC NOUS LA FÊTE NATIONALE !

N. B. Consommations et restauration sur les lieux.

RAPPEL 2^e VERSEMENT DE TAXES

Nous désirons vous rappeler que le deuxième versement de taxes arrivera à échéance le 11 juin 2008. Prenez note également que le premier versement était dû le 11 mars dernier et que le troisième versement devra être fait le 11 septembre 2008. Les personnes, n'ayant pas versé à temps le premier et / ou le deuxième versement de taxes, seront déchués de leur droit de payer en trois versements et le solde deviendra immédiatement exigible. De plus, une pénalité de 5 % et des intérêts annuels au taux de 15 % seront applicables.

ASSEMBLÉE DU CONSEIL

- Entente avec l'organisme le Grenier Populaire des Basses Laurentides relative à la récupération des halocarbures pour l'année 2008-2009;
- Nomination du maire suppléant;
- Don de 100 \$ au Comité d'aide alimentaire des Patriotes (C.A.A.P.);
- Remerciements à Madame Maude Tessier, directrice générale de Festi-Vent sur Glace;
- Achat d'une publicité pour la 33^{ième} Fête Champêtre de la Société d'agriculture Mirabel-Deux-Montagnes;
- Cour municipale commune de la Ville de Deux-Montagnes avec les municipalités de Sainte- Marthe-sur-le-Lac, Saint-Joseph-du-Lac, Pointe-Calumet, Oka, Saint-Placide et Deux-Montagnes;
- Extension de la compétence à la Ville de Saint-Eustache;
- Embauche d'un journalier pour l'été : Guillaume Landry-Vincent;
- Demande relative à la rénovation de revêtement extérieur d'une résidence unifamiliale située sur le lot 1 554 998, dans un secteur régi par le plan d'intégration et d'implantation architectural (PIIA);
- Demande relative à la rénovation de revêtement extérieur d'un emplacement commercial situé sur le lot 1 555 170, dans un secteur régi par le plan d'intégration et d'implantation architectural (PIIA);
- Demande de dérogation mineure – lot 1 553 979;
- Adoption du règlement modifiant le règlement numéro 08-06-2004 relatif à la division du territoire de la municipalité de Saint-Placide en six (6) districts électoraux;
- Achat de lumières pour terrain de baseball;
- Renouvellement de l'adhésion à Tourisme-Laurentides pour l'année 2008-2009;
- Achat équipements de terrains de jeux;

Prenez note que la prochaine assemblée ordinaire du conseil municipal aura lieu le lundi 7 juillet 2008, à 20 heures, à la salle Jean-Paul-Carières.



SÉCURITÉ PUBLIQUE

HAUTES HERBES

Le service d'urbanisme de la municipalité de Saint-Placide vous informe, que le fait de laisser des broussailles ou de l'herbe jusqu'à une hauteur de (20) centimètres ou plus, constitue une nuisance et est prohibé. Soyez vigilants en cette période de l'année afin de contrer, par l'entretien de vos terrains vacants ou construits, la propagation de l'herbe à poux.



ALGUES BLEUES

Les cyanobactéries, communément appelées algues bleues, sont devenues par les années un véritable fléau en bordure des cours d'eau.

Les résidents propriétaires d'un terrain riverain devraient prendre des dispositions afin de préserver le littoral dans son état naturel et éviter le déboisement inutile dans le but de conserver la qualité de l'eau de notre lac.

INTERDICTION DE FAIRE DES FEUX À CIEL OUVERT

Il est interdit de faire des feux en plein air que ce soit pour faire brûler des feuilles, branches ou autres.

Les feux dans un foyer extérieur sont autorisés uniquement s'ils sont munis d'un pare-étincelle. Toutefois, aucun feu n'est permis lorsqu'il y a interdiction de la part de la SOPFEU.

La Sûreté du Québec est autorisée à émettre des contraventions à toute personne qui contrevient à la réglementation municipale.



La première amende est fixée à 100 \$.



VACANCES DE LA CONSTRUCTION FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL

Veillez prendre note que le bureau municipal sera fermé du 21 juillet 2008 au 1^{er} août 2008, pour les vacances de la construction. Si vous prévoyez avoir besoin de permis ou certificat de conformité durant ces deux semaines, vous devrez en faire la demande à monsieur Jean-Claude Millette avant le jeudi 10 juillet 2008, 16 h 30. Prenez note que vous pouvez rencontrer l'inspecteur municipal sur rendez-vous seulement. Pour de plus amples informations, communiquez avec celui-ci au 450 258-2305, poste 229.

LOISIRS

CHRONIQUE BIBLIO

Heures d'ouverture :

Dimanche et lundi : Fermé
Mardi et vendredi : 14 h à 21 h
Mercredi et jeudi : 14 h à 16 h
Samedi : 10 h à 12 h et
14 h à 16 h

L'heure du conte :

Le prochain rendez-vous de l'heure du conte sera le samedi 7 juin, 10 h, à la bibliothèque municipale. Nancy vous présentera son coup de cœur : « Rien qu'un bisou » ainsi que quelques nouveautés.

Voyages à travers le temps...

AU CAMP DE JOUR DE SAINT-PLACIDE

Veillez prendre note que la rencontre de parents obligatoire aura lieu le jeudi 12 juin 2008, à 19 h à la salle Jean-Paul-Carrières.

Lors de cette courte rencontre vous serez informés de l'itinéraire de l'été (thématiques) et vous devrez sélectionner dans quelle époque vous autorisez votre enfant à s'arrêter (choix de sorties). De plus, pour des raisons de sécurité, nous vous demanderons de vérifier la fiche de santé de votre aventurier (enfant) et d'approuver ou corriger son contenu incluant les personnes autorisées à venir les chercher à chaque escale (fin de journée).

SVP confirmer votre présence en communiquant avec la responsable, M^{me} Émilie Laframboise (Kiwi) au 450 258-2305.





COMMUNIQUÉS

FERMETURE DES BUREAUX MUNICIPAUX ET BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Veillez prendre note que les bureaux municipaux ainsi que la bibliothèque municipale seront fermés les mardis 24 juin 2008 à l'occasion de la Fête Nationale et le 1^{er} juillet 2008 à l'occasion de la Fête du Canada.



1978 – 2008

Cela fait 30 ans que nous fêtons la Saint-Jean à Saint-Placide.

Pour souligner cet anniversaire, nous souhaitons vous présenter un diaporama de tous les beaux souvenirs que vous auriez pu conserver. Nous recherchons donc des photos (format papier ou digitalisées). Toutes les photos seront retournées. Laissez vos coordonnées, afin que nous puissions communiquer avec vous pour obtenir plus d'informations, si nécessaire. Si possible, inscrire les informations relatives à votre photo (année, description, noms des personnes figurants sur la photo, ect...). Il est également important de préciser que vous autorisez le Comité organisateur de la Saint-Jean-Baptiste à Saint-Placide à utiliser vos photos pour un diaporama souvenir.

Pour informations : Johanne Béliveau, Coordonnatrice des loisirs et des communications, 450 258-2305
Acheminer vos photos digitalisées à l'adresse suivante : jbeliveau@municipalite.saint-placide.qc.ca



OFFRE D'EMPLOI : POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le Festi-Vent sur glace est présentement à la recherche d'une ou d'un directeur général pour l'organisation de la 11^{ième} édition de l'événement. L'emploi offert est à temps plein et le salaire offert est de 16.50\$ de l'heure.

Description sommaire de l'emploi :

- Travailler en collaboration avec le conseil d'administration ;
- Faire la recherche de commandites et de subventions ;
- Gérer les bénévoles ;
- Voir à la logistique de l'événement ;
- Organiser la conférence de presse et travailler avec les médias ;
- Élaborer la programmation ;
- Établir un lien avec les cerfs-volistes et le coordonnateur des cerfs-volistes ;
- Réaliser toutes autres tâches nécessaires à la réalisation de l'événement.

Les exigences sont :

- Avoir une formation en gestion d'événement, en communication, en récréologie, loisirs ou tous autres domaines connexes ;
- Avoir au moins 6 mois d'expérience pertinente ;
- Être autonome, responsable et avoir le sens de l'organisation ;
- Posséder un bon niveau du français écrit et parlé et un niveau d'anglais de base ;
- Être disposé à travailler à l'occasion le soir et les fins de semaines ;
- Avoir de bonnes connaissances des logiciels Word, Excel, Access et Outlook ;
- Connaissance du milieu événementiel, un atout.

Pour transmettre votre curriculum vitae, veuillez le faire parvenir à l'attention de Andrée Gélinas, présidente, Festi-Vent sur glace, au 281, montée Saint-Vincent, Saint-Placide (Québec) J0V 2B0 ou par télécopieur au 450-258-3059 ou par courriel à infosp@municipalite.saint-placide.qc.ca **avant le 13 juin 2008.**



MUNICIPALITÉ DE SAINT-PLACIDE OFFRE D'EMPLOI- POSTE SAISONNIER AIDE AUX ARCHIVES

La Municipalité de Saint-Placide est à la recherche d'une personne pour combler le poste d'Aide aux archives pour l'été 2008. Sous la supervision de la responsable à la gestion documentaire, la personne devra effectuer différentes tâches reliées à l'élagage de dossiers municipaux et au classement. L'horaire de travail est de 28 heures par semaine du lundi au jeudi. Le salaire de base est à discuter. Ce poste est à combler à partir du 25 juin 2008 jusqu'au 25 septembre 2008 inclusivement. **EXIGENCES** : Maîtrise de la suite Microsoft Office ; capacité d'intégration rapide ; posséder de l'initiative, autonomie, bon jugement et esprit d'équipe sont essentiels ; retourner aux études à l'automne 2008 ; détenir un diplôme d'études universitaire un atout. **INSCRIPTION** : Toute personne intéressée à poser sa candidature doit faire parvenir son curriculum vitae avant le 13 juin 2008, 12 h à l'adresse suivante :

Municipalité de Saint-Placide

281, montée Saint-Vincent

Saint-Placide (Québec) J0V 2B0

ou par courriel à lgraveline@municipalite.saint-placide.qc.ca ou par télécopieur au 450 258-3059

Nous ne communiquerons qu'avec les candidats retenus en entrevue.



Aux contribuables de la Municipalité de Saint-Placide
AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,
Me Nathalie Lauzière, directrice générale

Avis est, par les présentes, donné par la soussignée, directrice générale, que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Placide statuera sur une demande de dérogation mineure à un règlement relatif au zonage, ci-après indiqué, et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer, lors d'une assemblée ordinaire qui se tiendra le 7 juillet 2008, à 20 heures, à la salle municipale de Saint-Placide, située au 281, montée Saint-Vincent.

Demande de dérogation mineure

Demande numéro 2008-00001 :

Immeuble : lot 1 553 979 du cadastre Québec (3339 rue Masson)

Zone : RA-4

Nature : La réduction de la marge avant du lot 1 553 979 du cadastre du Québec, à 2.34 mètres et lieu de 7.62 mètres, tel qu'exigé au règlement de zonage no 21, article 4.12 en vigueur lors de la construction de la résidence en 1979.

Effet : Une décision favorable du conseil aurait pour effet de RÉDUIRE la marge avant à 2.34 mètres au lieu de 7.62 mètres.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal lors de l'assemblée du 7 juillet 2008 quant à cette demande.

Donné à Saint-Placide, ce 3e jour du mois de juin de l'an 2008.

Me Nathalie Lauzière
Directrice générale



Aux contribuables de la Municipalité de Saint-Placide
AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,
Me Nathalie Lauzière, directrice générale

Qu'à son assemblée ordinaire du 2 juin 2008, le conseil de la Municipalité de Saint-Placide a adopté le règlement 2008-04-04 modifiant le règlement numéro 08-06-2004 relatif à la division du territoire de la Municipalité de Saint-Placide en six (6) districts électoraux.

Que toute personne intéressée peut consulter tout document à cet effet durant les heures d'ouverture du bureau municipal sis au 281, montée Saint-Vincent à Saint-Placide.

Que ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à Saint-Placide, ce 4^e jour du mois de juin deux mille huit.

Me Nathalie Lauzière
Directrice générale



AVIS IMPORTANT AUX
PROPRIÉTAIRES ET RÉSIDENTS
DE SAINT-PLACIDE

Visites intérieures et extérieures de
toutes les propriétés.

La Municipalité de Saint-Placide fait présentement l'inventaire général de tous les bâtiments sur son territoire et ce conformément à l'article 36.1 de la loi sur la fiscalité municipale. **La Société d'Analyse immobilière D. M. inc. a reçu le mandat de visiter toutes les propriétés de la municipalité de Saint-Placide à compter de mai 2008 jusqu'à septembre 2008.** La dernière visite remonte à l'année 2000 et, selon la loi : « ... l'évaluateur doit, pour chaque unité d'évaluation, s'assurer au moins tous les neuf (9) ans de l'exactitude des données en sa possession ... ». La Municipalité autorise les évaluateurs ci-haut à visiter toutes les propriétés. Tout changement constaté au niveau du relevé physique de la bâtisse sera porté au rôle d'évaluation 2010 -2011 - 2012, soit le prochain rôle triennal. Vous recevrez donc la visite d'un inspecteur en évaluation dans les semaines ou les mois à venir, afin de procéder à cette visite des propriétés. Les inspecteurs auront en leur possession une carte d'identité avec photo ainsi qu'une lettre d'autorisation émise par la Municipalité. Les visites s'effectueront entre 8 heures et 21 heures du lundi au samedi. Pour informations, communiquez avec madame Lise Lavigne, directrice générale adjointe de la Municipalité de Saint-Placide au 450 258-2305.



**INFO-SANTÉ 8-1-1,
ON SE LE MET EN
TÊTE**

Santé
et Services sociaux
Québec

Problème de santé ? Avant d'aller à l'urgence, composez dorénavant le 8-1-1 et parlez à un professionnel de la santé qui saura vous conseiller.

24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

Faites le 8-1-1 en cas de problème de santé non urgent. Vous pouvez également consulter le guide santé au www.guidesante.gouv.qc.ca.

En cas de problème de santé urgent, rendez-vous à l'urgence de l'hôpital ou composez le 9-1-1.